

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2025**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 mars 2025 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc et Bernard Mallet, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

### **SONT ABSENTS(ES) :**

Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Martin Laplaine conseiller

#### **2025-03-154 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
  - o 3.4. Modification - Règlement d'emprunt 2022-1023 (TECQ).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2025-03-155 SUBSTITUTION DE PROCUREUR - DOSSIER 505-80-009498-239 DE LA COUR DU QUÉBEC ET DOSSIER 760-17-006662-236 DE LA COUR SUPÉRIEURE.**

CONSIDÉRANT les mandats confiés à la société Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l. dans le dossier 505-80-009498-239 de la Cour du Québec et dans le dossier 760-17-006662-236 de la Cour supérieure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil mette fin au mandat de la société Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l. dans le dossier 505-80-009498-239 de la Cour du Québec et dans le dossier 760-17-006662-236 de la Cour supérieure;
- QUE ce Conseil mandate la société IMK s.e.n.c.r.l./LLP, et notamment, Me Raphaël Lescop, afin de représenter la Ville dans les deux dossiers;
- QU'une substitution de procureur soit produite dans les deux dossiers.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2025-03-156 MODIFICATION - RÉSOLUTION 2025-02-069.**

CONSIDÉRANT que les parcs et espaces verts sont des éléments indissociables d'une communauté dynamique, attractive et en santé;

CONSIDÉRANT qu'en plus d'offrir des avantages environnementaux importants, ces environnements conviviaux sont une composante du tissu social, permettant notamment la détente et la pratique sportive;

CONSIDÉRANT que l'investissement dans ces espaces publics est un moyen efficace de promouvoir la santé et d'atténuer les effets des changements climatiques;

CONSIDÉRANT le Plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT le Plan directeur des actifs immobiliers de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT la visite de l'ensemble des parcs effectuée le 13 septembre 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, de la direction des Loisirs, Culture et Vie communautaire et la direction des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil ordonne la mise à niveau de tous les parcs de la Ville conformément au plan préparé par la direction des Travaux publics pour un coût maximum de 610 555 \$;
- QUE les dépenses requises pour ce projet d'immobilisation soient financées de la façon suivante :
  - par une appropriation à la réserve pour fins de parcs et terrains de jeux au montant de 438 895 \$, laquelle somme sera affectée au financement du projet;
  - par une appropriation à la réserve financière pour le financement d'investissements en immobilisations - bâtiments et infrastructures au montant de 71 660 \$, laquelle somme sera affectée au financement du projet;
  - par une appropriation à la réserve financière pour le financement d'investissements en immobilisations - bâtiments et infrastructures au montant de 100 000 \$, laquelle somme sera affectée au financement du projet. Cette somme de 100 000\$ financera les salaires capitalisables reliés au projet.
- QUE le directeur général, monsieur René Chalifoux, soit autorisé à approuver, selon sa délégation de pouvoir, toute dépense dans le cadre de ce projet;
- QUE la présente résolution abroge la résolution 2025-02-069 à toutes fins que de droits.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2025-03-157 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TARIFICATION.**

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation de biens, de services ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

**2025-03-158 RADIATION DES COMPTES 2024 POUR MAUVAISES CRÉANCES.**

CONSIDÉRANT que chaque année est soumise au Conseil la liste des comptes à radier pour mauvaises créances;

CONSIDÉRANT la liste préparée par la direction Finances et Trésorerie jointe à la présente résolution pour les comptes à radier pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par la conseillère Stéphanie Felix et est résolu:

- QUE ce Conseil annule les comptes à recevoir et radie ceux-ci pour mauvaises créances pour l'année 2024 en ce qui concerne la taxation, lesquels totalisent un montant de 2 938.59\$, selon la liste datée du 31 décembre 2024 jointe à la présente résolution.
- QUE ce Conseil annule les comptes à recevoir et radie ceux-ci pour mauvaises créances pour l'année 2024 en ce qui concerne les loisirs et bibliothèque, lesquels totalisent un montant de 3 505.48\$ (TPS et TVQ incluses), selon la liste datée du 31 décembre 2024 jointe à la présente résolution.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

***La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.***

***La période de questions a eu lieu à 20 h 03.***

**2025-03-159 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 03.

**ADOPTÉE à l'unanimité**